COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2011

Le 18 Mai 2011, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur THIEBAUD Dominique, Maire, en vertu d'une convocation adressée le 09/05/2011.
PRESENTS : THIEBAUD Dominique - GOURIET Bernard - PRODHON Fernand - PERNOT Michel - GAY Marie-Claude - FOUCHAULT Xavier - MOUSSUS Aleth - MASSOTTE Philippe
ABSENTS EXCUSES : VAUTHRIN Patrick - DELANNE Jean-François - THOMAS Henri -

N° 2011 – 18 : TAUX D'IMPOSITION 2011

Le Maire,
⇨ informe l'Assemblée du contenu de l'état 1259 portant notification des bases d'imposition prévisionnelles des taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la Commune pour l'année 2011.
⇨ expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des impôts locaux, notamment :

- les limites de chaque taux fixés par la loi,
- la nouvelle architecture de la fiscalité directe locale,
- les taux rebasés de la taxe d'habitation et du foncier non bâtis et le nouveau taux de CFE (cotisation foncière des entreprises) appliqués l'année précédente ainsi que les produits assurés et attendus cette année.

Après analyse :
✓de l'augmentation automatique des bases, votée dans la loi de finances,
✓du montant de la cotisation foncière des entreprises pour 2011,
✓du montant des allocations compensatrices
✓du besoin de financement des travaux à réaliser

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:
↳ décide d'augmenter les taux 2010 rebasés en vigueur pour 2011, ce qui donne l'état suivant :

	Taux référence Communaux 2010	Taux votés	Bases	Produits
TH	17.43 %	18.30 %	146 400 €	26 793 €
FB	16.26 %	17.07 %	82 000 €	14 000 €
FNB	25.45 %	26.72 %	26 300 €	7 028 €
CFE	17.89 %	18.78 %	7 600 €	1 428 €
			TOTAL	**49 249 €**

Autres produits attendus :

Produit taxe additionnelle FNB	124 €
Produit des IFER	0 €
Produit de la CVAE	1 797 €

Prélèvement :

Prélèvement GIR	**12 695€**

Allocations compensatrices :

T.H	1 026 €
T.F.B	173 €
T.F.N.B	1 353 €
CFE	20 €
Total	**2 572 €**

N° 2011 – 19 : GROUPEMENT DE COMMANDES - TRAVAUX DE VOIRIE 2011

Annule et remplace la délibération transmise en Sous-Préfecture de Langres le 13/04/2011
Après avoir rappelé aux membres du conseil municipal que :
- L'article 8 du Code des Marchés Publics permet de constituer des groupements de commandes intégrants plusieurs collectivités territoriales. Ces groupements présentent l'intérêt pour notre commune d'assurer une meilleure mise en concurrence et de simplifier les procédures administratives, et d'assurer une meilleure prestation en général.

- La décision de constituer un ou des groupements de commandes pour la voirie a été prise par le Conseil Communautaire de la CCEL le 11 décembre 2008.

- Le conseil municipal a pris connaissance des estimations de travaux 2011 établi par la CCEL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de BOURG décide :
- de participer au groupement de commandes « Voirie – Programme 2011 ».
- d'accepter que la CCEL soit coordonnateur de ce groupement de commandes jusqu'à la réception des travaux.
- d'engager la réalisation des travaux suivants dans le cadre du groupement de commande :
- *Voie communale n° 4 de la Croix au RD924 : 100 m² E.C.F, monocouche reprofilage, 1700 m² E.C.F bicouche pour un montant de 5 671,43 € TTC*
- *Rue du Château de l'embranchement Rue du Bélvédère –rue du Château jusqu'à la Croix : 1000 m² E.C.F bicouche pour un montant de 3 229,20 € TTC*
- *Chemin de Bourg à Cohons : 300 m² de dérasement d'accotement pour un montant de 443,48 € TTC*
- d'autoriser Mr le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Président du Conseil Général une subvention, pour la réfection de la couche de roulement de plus de 10 ans, *de la Voie Communale n° 4 et de la Rue du Château* dont le coût des travaux s'élève à la somme de 8 900,63 € TTC soit 7 442,00 € H.T.
- d'autoriser Mr le Maire à signer la convention relative au groupement de commandes.

N° 2011 – 20 : DECIDION MODIFICATIVE N° 1

Suite au vote des taux d'imposition 2011 et aux travaux de voirie 2001, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'ouvrir les crédits suivant au Budget Primitif 2011, comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**RECETTES D'INVESTISSEMENT**	
C/2151-30	+ 9 000 €	c/1323-30 C/021	+ 1 480 € + 7 520 €
TOTAL	**9 000 €**	**TOTAL**	**9 000 €**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**	
C/023 C/61523 C/739116	+7 520 € +2 982 € +12 695 €	C/7311 C/748314 C/74833 C/74834 C/74835 C/7411 C/742 C/74127 C/74121	+ 19 249 € + 11 € + 9 € + 1 526 € + 1 026 € + 599 € + 793 € - 42 € + 26 €
TOTAL	**23 197 €**	**TOTAL**	**23 197 €**

N° 2011 – 21 : MODIFICATION DES STATUTS DU S.M.T.S

Suite au changement de carte scolaire pour les élèves de préélémentaires et élémentaires des communes de Balesmes, Chatenay-Macheron et Saint Maurice , le comité syndical du S.M.T.S Langres Longeau, à l'unanimité, a accepté la modification de l'article 2 de ces statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte la modification de l'article 2 des statuts du S.M.T.S.
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

N° 2011 – 22 : CHEMIN D'ACCES DESCHARMES

Suite à la délibération n° 2010/36 du Conseil Municipal en date du 04/11/2010 relative à la vente du chemin d'accès à Mr et Mme DESCHARMES Boris, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- suite aux renseignements pris auprès de la SAFER et auprès des notaires, décide de céder le chemin d'accès cadastré ZH 90, d'une superficie de 137 m², au prix du terrain agricole, soit 0.50 € TTC du m² (0.42 € H.T).
- décide d'exclure ce terrain cadastré ZH 90, de la PVR établie le 18/09/2008.
- autorise le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

N° 2011 – 23 : FIBRE OPTIQUE – CONVENTION

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes conventions utiles avec le Conseil Général afin d'établir l'emplacement d'une armoire de raccordement au réseau de fibres optiques.

QUESTIONS DIVERSES :

Demande de Mr ROUOT : Lecture du courrier de Mr et Mme ROUOT, le Conseil ne répond pas favorablement à cette demande pour l'instant, ces terrains représentent une réserve foncière en attendant la vente des parcelles du lotissement, le Conseil Municipal souhaite que les constructions restent dans l'esprit d'origine du règlement de lotir.

14 Juillet : Le Conseil confirme la tenue du repas champêtre le 13 juillet au soir ainsi que le tirage du feu d'artifice.

Une convention sera établie pour la mise à disposition gratuite du local appartenant) Mr BILLON pour le stockage de matériel communal.

Demande d'un particulier pour l'achat du lot 1 au lotissement : report du délai de construction après l'achat de terrain. Il n'est pas souhaiter de modifier le règlement du lotissement, il est demander de vérifier auprès des services instructeurs du permis de construire si le délai de 18 mois entre le dépôt du permis et le début de construction peut être prorogé et dans quelles mesures.

Calendrier : prochaine réunion CM le 6 Juillet 20h30

- Commission bulletin le 6 juin 18h30, le 20 juin à 19h30
- Réunion de préparation du repas champêtre le 20 juin 18h30